



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3 et 2.4

Numéro de la demande : 2022-6343
Demande : Modification des propriétés chimiques de la préparation commerciale – Identité et proportion des produits de formulation
Produit : Herbicide Spur-M
Numéro d'homologation : 34458
Principes actifs (p.a.) : Clopyralide et MCPA (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle)
Numéro de document de l'ARLA : 3535991

But de la demande

Le but de cette demande est d'ajouter des formulations de remplacement et de modifier la formulation actuellement homologuée de l'herbicide Spur-M.

Évaluation des caractéristiques chimiques

L'herbicide Spur-M se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant du clopyralide à 50 g/L et du MCPA à 280 g/L, présents sous forme d'ester 2-éthylhexylique. Cette préparation commerciale a une densité de 1,014 g/mL et un pH de 2,92. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'herbicide Spur-M sont remplies.

Évaluation sanitaire

Les formulations de remplacement de soutien sont considérées comme étant équivalentes au produit homologué sur le plan toxicologique avec l'ajout d'un potentiel d'irritation de la peau et d'irritation grave des yeux. Par conséquent, aucune donnée toxicologique n'a été requise pour ces formulations. L'herbicide Spur-M présente une légère toxicité aiguë après exposition par voie orale, cutanée et par inhalation. Il est considéré comme étant très irritant pour les yeux et modérément irritant pour la peau, et n'est pas considéré comme étant un sensibilisant cutané.

Aucune évaluation de l'exposition alimentaire ou professionnelle n'est requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

L'évaluation environnementale a conclu que les risques potentiels posés par les autres formulations de l'herbicide Spur-M sont acceptables. L'étiquette comprend toutes les mentions requises relatives aux précautions environnementales et au mode d'emploi,

ainsi que des renseignements sur les zones tampons pour la pulvérisation, lesquelles atténuent adéquatement les risques pour l'environnement.

Évaluation de la valeur

Les formulations de remplacement de l'herbicide Spur-M devraient avoir un rendement similaire, tant en termes d'efficacité que de sensibilité d'une culture.

Les formulations multiples offrent au titulaire une certaine souplesse dans la formulation du produit antiparasitaire en fonction de la disponibilité et du coût relatif des produits de formulation.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des données fournies et les a jugées suffisantes pour ajouter un produit de formulation de remplacement aux formulations homologuées de l'herbicide Spur-M.

Références

Aucune.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9